



**Convocation de la 133<sup>e</sup> session (extraordinaire)  
du Conseil international du Café: 8 et 9 juin  
2022  
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires pour les  
participants<sup>1</sup>**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Page**

I.	Introduction .....	2
II.	Logiciel de conférence virtuelle .....	2
III.	Participation .....	2
IV.	Quorum .....	2
V.	Interprétation .....	3
VI.	Pouvoirs et inscription .....	3
VII.	Admission d'observateurs.....	3
VIII.	Session .....	3
IX.	Ordre du jour .....	4
Annexe I	Lettre type de pouvoir	
Annexe II	Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote	
Annexe III:	Lettre type - demande de participation à la session du Conseil en tant qu'observateur	

---

<sup>1</sup> Le présent document contient les renseignements sur la 133<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles..

## I. INTRODUCTION

1. La Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café présente ses compliments aux Membres de l'OIC et observateurs et les informe qu'une session extraordinaire du Conseil international du Café **se tiendra en ligne les 8 et 9 juin 2022.**

## II. LOGICIEL DE CONFÉRENCE VIRTUELLE

2. La 133<sup>e</sup> session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**. L'OIC utilise la plate-forme Zoom afin d'offrir aux Membres des services d'interprétation dans les langues officielles et de permettre aux représentants des Membres qui le souhaitent de se joindre également par vidéo lorsqu'ils interviennent. Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

## III. PARTICIPATION

3. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à deux délégués orateurs (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et trois observateurs silencieux qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement en raison des contraintes techniques. Des observateurs silencieux supplémentaires pourront être acceptés à la demande du Membre et avec l'approbation du Secrétariat, en fonction des pouvoirs reçus et de la capacité de la plate-forme Zoom.

## IV. QUORUM

4. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que "***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs<sup>2</sup> détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***"

---

<sup>2</sup> Membres actifs ayant leurs droits de vote.

5. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 11).

## V. INTERPRÉTATION

6. Grâce à la fonction Interprétation simultanée de Zoom, l'OIC offrira des services d'interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais).

## VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

7. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : [133<sup>rd</sup> ICC Credential Form](#).

8. Compte tenu des nouvelles exigences des réunions virtuelles, les Membres doivent soumettre leurs pouvoirs par le biais du **formulaire de pouvoirs de la 133<sup>e</sup> session du Conseil** au plus tard le 25 mai 2022. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

9. Tous les délégués dont le nom figure dans le formulaire officiel d'accréditation seront automatiquement inscrits à la réunion virtuelle du Conseil. Il est important d'inclure une adresse courriel pour chaque délégué dans le formulaire d'accréditation officielle et dans le formulaire de pouvoir en ligne. Cela permettra au Secrétariat d'enregistrer les délégués via Zoom.

10. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

11. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du formulaire en ligne **au plus tard le 25 mars 2022**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : [133<sup>rd</sup> ICC Credential Form](#).

## VII. ADMISSION D'OBSERVATEURS

12. Les observateurs de pays non-membres souhaitant assister à la 133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil sont priés d'en informer la Directrice exécutive **au plus tard le 25 mai 2022** par courrier électronique (info@ico.org). Une lettre type est jointe à l'annexe III. Conformément au paragraphe 1) de l'article 40 de l'Accord de 2007, les gouvernements invités à la session du Conseil au cours de laquelle un accord est adopté peuvent signer cet Accord.

## VIII. SESSION

13. La 133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil se tiendra **de 11h30 à 16h00 (BST) le mercredi 8 et le jeudi 9 juin 2022**, avec une pause de 30 minutes. L'OIC est consciente que l'horaire peut être inconfortable pour les Membres qui se connectent dans des fuseaux horaires sensiblement différents et souhaite remercier à l'avance tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

### *Réunion d'information des présidents et vice-présidents*

14. Pour la 133<sup>e</sup> session du Conseil, une réunion d'information sera organisée le 6 juin avec les présidents et vice-présidents du Conseil et des Comités, ainsi que les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs.

### *Réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs*

15. Les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs peuvent demander au Secrétariat d'organiser des réunions de coordination en préparation pour et avant la 133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil. La date et l'heure de ces réunions, ainsi que le lien permettant d'y participer, seront communiqués aux Membres en temps utile et à la demande des porte-parole.

## IX. ORDRE DU JOUR

16. L'ordre du jour détaillé du Conseil est joint au présent document.

17. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le 25 mai 2022** ou de demander d'inscrire ces questions au titre du point "Questions diverses" de l'ordre du jour au début de la session, lors de l'examen de l'ordre du jour.

**LETTRE TYPE DE POUVOIR**

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à  
[133<sup>rd</sup> ICC Credential Form](#)  
avant le 25 mai 2022**

**L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date**

[Date]

Mme Vanúsia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

**133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(8 et 9 juin 2022)**

Chère Mme Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 133<sup>e</sup> session (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 8 et 9 juin 2022 par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Suppléant(s) (délégué intervenant)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

\* *Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (c'est-à-dire par le ministère ou le service compétent du pays Membre ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit dans le pays où se déroule une session).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS  
D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE**

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre  
autorisation en pièce jointe à  
[133<sup>rd</sup> ICC Credential Form](#)  
avant le 25 mai 2022**

[Date]

Mme Vanússia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

**133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(8 et 9 juin 2022)**

Chère Mme Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de *[pays Membre]* ne sera pas représenté à la 133<sup>e</sup> session mais qu'il a autorisé *[insérer le nom d'un autre pays Membre]* à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 133<sup>e</sup> session du Conseil international du Café les 8 et 9 juin 2022.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (c'est-à-dire par le ministère ou le service compétent du pays Membre ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit dans le pays où se déroule une session).*

**LETTRE TYPE - DEMANDE DE PARTICIPATION À LA SESSION DU CONSEIL EN TANT QU'OBSERVATEUR**

**Veillez envoyer la lettre à [info@ico.org](mailto:info@ico.org) au plus tard le 25 mai 2022**

Mme Vanússia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

**133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(8 et 9 juin 2022)**

Chère Mme Nogueira,

J'ai le plaisir de vous informer que [pays] souhaite assister à la 133<sup>e</sup> session (extraordinaire) du Conseil international du Café qui se tiendra virtuellement les 8 et 9 juin 2022, en qualité d'observateur et sera représenté par les délégués suivants :

[Nom] Représentant (observateur silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]  
[Adresse courriel]

[Nom] Représentant (observateur silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]  
[Adresse courriel]

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*  
[Nom]  
[Titre]

*\*Doit être signé par un représentant du ministère ou du service compétent du pays ou par un représentant de la mission diplomatique du pays concerné dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, ou par un représentant de la mission diplomatique du pays concerné dans un autre pays, compétente pour représenter ledit pays concerné au Royaume-Uni.*



**Conseil international du Café**  
133<sup>e</sup> session (extraordinaire)  
Session virtuelle  
8 et 9 juin 2022  
Londres (Royaume-Uni)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

**Ouverture de la 133<sup>e</sup> session du Conseil**

**1. Ordre du jour - à adopter**

ICC-133-0

**2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**2.1 Répartition initiale révisée des voix pour l'année caféière 2021/22**

ICC-133-1  
ICC-133-2

Le Chef des opérations fera rapport.

**3. Projet de nouvel accord international sur le café -  
À examiner et, le cas échéant, à approuver**

[WP-Council 322/22](#)  
[WP-Council 323/22](#)  
[WP-Council 324/22](#)  
WP-Council 325/22

La Directrice exécutive fera rapport.

**4. Pouvoirs – À examiner et, le cas échéant, à approuver**

verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

**5. Réunions futures - à noter** verbal

Les Membres sont invités à suggérer des sujets de présentation pour la prochaine session, pour inclusion dans l'ordre du jour, ainsi que des améliorations aux modalités des réunions futures.

**6. Questions diverses - à examiner** verbal

**7. Séance de clôture** verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.